



Demande de changement de statut d'un terrain non constructible

Par **maniluva**, le **13/09/2010** à **20:21**

Bonjour,

Actuellement propriétaires d'un terrain non constructible, d'une superficie de 4800 m² dans un village disposant d'une carte communale, nous avons le projet de créer des hébergements touristiques (trois gîtes). Notre terrain ne jouxte pas un autre terrain construit mais se situe à 80m de la maison la plus proche. On nous a parlé d'une règle d'urbanisme prenant en compte la distance de situation du terrain par rapport à d'autres habitations.

Nous avons déposé une demande de CU. Quelles sont nos possibilités pour avoir gain de cause ?

Merci pour votre réponse.

A votre disposition si vous souhaitez des précisions.

Par **amajuris**, le **14/09/2010** à **16:34**

bjr,

le maire de la commune a toute autorité pour accepter ou refuser un permis de construire selon sa situation même si dossier est instruit par les services préfectoraux.

si votre terrain a été classé inconstructible par la commune vous ne pourrez mener à bien votre projet.

attendez la réponse à votre CU qui sera sans doute négatif.

solution juridique: recours gracieux auprès du maire puis tribunal administratif mais sans aucune chance si le terrain reste inconstructible.

